

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **7 octobre 2019** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Lachance. Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-10-284

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2019**
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 - Sécurité incendie**
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**
 - 6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement de la vérification des Risques faibles par la MRC du Granit**
 - 6.2 - Sécurité civile**
 - 6.2.1 - Résolution constituant l'Organisation Municipale de la Sécurité Civile (OMSC)**
 - 6.2.2 - Résolution d'adoption du Plan de sécurité civile de mesures d'urgence**
 - 6.2.3 - Résolution demande d'aide financière - Volet 3 en Sécurité civile**
 - 6.2.4 - Résolution pour autoriser le paiement de l'élaboration du Plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Stornoway**
 - 6.3 - Autres (fourrière)**
 - 6.3.1 - Résolution pour payer les frais de fourrière pour un chien errant**
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable**
 - 7.1.1 - Résolution d'appui à la candidature retenue d'un opérateur en eau potable par le Comité de sélection**

- 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
 - 8.1 - Mise en place de la collecte des plastiques agricoles en conteneur dans toute la MRC du Granit
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 9.1 - Résolution pour demander une soumission à Câble Axion Digital inc pour raccorder la 1re Rue Est au réseau existant
 - 9.2 - Résolution pour demander une soumission à Hydro Québec pour prolonger le réseau électrique sur la 3e Rue Est
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges
 - 10.2 - Résolution d'embauche de Claude Blanchette à titre de proposé à la maintenance et à l'entretien des bâtiments
 - 10.3 - Résolution pour verser 100 \$ à chaque finissant du secondaire V de Stornoway lors du spectacle Chante-là ta chanson
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Dépôt du rapport du maire de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018
 - 11.2 - Résolution pour autoriser le remboursement d'un surplus déposé par erreur
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.1.1 - Résolution pour autoriser le virement du compte chèques au compte Avantage
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois de septembre
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 30 septembre
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour l'achat d'une autorécurveuse TT516
 - 12.6 - Résolution d'achat d'un déshumidificateur pour le sous-sol du centre communautaire
 - 12.7 - Résolution d'appui à la Municipalité de Lambton dans sa demande au Fonds de développement du territoire de la MRC du Granit
 - 12.8 - Résolution pour acheter la papeterie 2020
 - 12.9 - Résolution pour réserver l'espace publicitaire dans l'Écho de Frontenac pour les voeux des Fêtes
 - 12.10 - Résolution pour mettre une lumière d'urgence dans la salle des métiers
 - 12.11 - Résolution pour faire décaper le plancher de la salle Henri-Rousseau
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 13.2 - Résolution pour travaux de rechargement dans le North Hill et le rang 4
 - 13.3 - Soumission pour déneiger le trottoir et la demi-lune pour l'hiver 2019-2020
 - 13.4 - Résolution pour acheter des blocs de ciment de l'entreprise Pavage Centre Sud
 - 13.4.1 - Résolution pour payer le transport des blocs de ciment
 - 13.5 - Résolution pour acheter des pneus d'hiver pour la rétrocurveuse
- 14 - TECQ 2014-2018
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Résolution pour autoriser le paiement des frais de déplacement des formations, conférences et colloques

- 16.2** - Résolution pour autoriser le maire à faire une offre d'achat sur le terrain 3 190 353
- 16.3** - Résolution pour changer le poteau pourri de lumières de la patinoire
- 16.4** - Résolution pour autoriser les réparations du système de son de la salle Henri-Rousseau
- 16.5** - Résolution pour autoriser Enseignes Bouffard inc. à faire quatre enseignes pour les entrées de la municipalité

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1** - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2** - Bibliothèque - Rachelle Audet
- 17.3** - Transautonomie - Réal Cameron
- 17.4** - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard
- 17.5** - Loisirs - Valérie Bolduc
- 17.6** - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7** - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8** - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau
- 17.9** - Comité de développement - Valérie Bolduc
- 17.10** - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
- 17.11** - Parc Stornoway - Réal Cameron
- 17.12** - Parc Frontenac - Mario Lachance
- 17.13** - Village-relais - Mario Lachance et Linda B.Bouffard
- 17.14** - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

18 - MOT DU MAIRE

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Réal Cameron
Adopté par Renald Béliveau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 9 septembre 2019.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-10-285

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le niveau du réservoir au centre communautaire est à 13-1/2 pouces du bord. Le réservoir sur la Route 161 Nord près du Parc industriel mesure 100 pouces. Le niveau n'a pas changé. Le niveau du réservoir de la Route 108 Est est de 80 pouces. Il a diminué d'un pouce. Le réservoir du chemin North Hill mesure 46 pouces. Il a diminué d'un pouce. Le réservoir de la halte municipale est plein.

2019-10-286

6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement de la vérification des Risques faibles par la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a repris la compétence des risques faibles, #2018-09-231;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a poursuivi les visites des propriétés comme planifiées, après la reprise de la compétence de la municipalité;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de la MRC du Granit concernant le service rendu pour la prévention incendie, l'évaluation des risques faibles faite par son l'équipe, au montant de 3 676 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Quote-part M.R.C. incendie prévention n°02-220-00-951*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

2019-10-287

6.2.1 - Résolution constituant l'Organisation Municipale de la Sécurité Civile (OMSC)

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Stornoway reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal autorise la création d'une organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) afin de coordonner les ressources et les mesures

déployées au moment et à la suite des sinistres et d’assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) et qu’elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Porte-parole / Maire	Mario Lachance
Porte-parole / Maire substitut	Réjean Boulanger
Coordonnateur municipal des mesures d'urgence	Simone Grenier
Coordonnateur municipal substitut des mesures d'urgence	Joël Breton
Responsable de la mission Administration/Finances et registre des opérations et Télécommunication	France Dumont
Responsable substitut de la mission Administration/Finances et registre des opérations et Télécommunication	Marie-Andrée Boulette
Responsable de la mission Communication	Valérie Bolduc
Responsable substitut de la mission Communication	Rachelle Audet
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Sûreté du Québec Marianne Fillion ou officier en fonction
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Sûreté du Québec Maxime Gladu ou officier en fonction
Responsable de la mission Services de sécurité incendie	Michel Fillion
Responsable substitut de la mission Services de sécurité incendie	Jean-François Isabel
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Mélanie Cameron
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Cécile Bourgault
Responsable de la mission Travaux publics/Transport	Réjean Carrier
Responsable substitut de la mission Travaux publics/ Transport	Joël Breton

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-288

6.2.2 - Résolution d'adoption du Plan de sécurité civile de mesures d'urgence

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être à l’origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Stornoway reconnait que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Stornoway voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue, opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Priorité StraTJ inc. en collaboration avec les officiers municipaux soit adopté;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, son adjoint(e) ou tout officier municipal nommé par le conseil municipal soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-289

6.2.3 - Résolution demande d'aide financière - Volet 3 en Sécurité civile

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de _____ \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins _____ \$; pour un projet qui totalise un investissement global de _____ \$ en sécurité civile;

AUTORISE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Simone Grenier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et;

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et;

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1er octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-290

6.2.4 - Résolution pour autoriser le paiement de l'élaboration du Plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a organisé un service regroupé de municipalités pour l'élaboration et l'implantation d'un programme de sécurité civile, #2018-02-32, avec l'entreprise Priorité StraTJ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Priorité StraTJ a présenté et remis le Plan de mesure d'urgence de la Municipalité de Stornoway lors de la simulation d'une situation d'urgence le 23 septembre 2019;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de l'entreprise Priorité StraTJ inc. au montant de 287,44 \$ taxes incluses, pour l'élaboration du Plan de mesures d'urgence complet;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Honoraires professionnels n°02-230-00-410*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

2019-10-291

6.3.1 - Résolution pour payer les frais de fourrière pour un chien errant

CONSIDÉRANT QU'un chien errant dans le chemin des Concessions a été signalé, capturé et remis à Toilettage Canin, le mardi 10 septembre;

CONSIDÉRANT QUE Mélanie Breault de Toilettage Canin lui a trouvé une famille;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de Toilettage Canin, Mélanie Breault au montant de 60 \$ pour l'hébergement et la nourriture du chien errant pour une période de cinq jours;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Gardiennage et sécurité (fourrière) n°02-290-00-451*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Quatre tests d'eau potable ont été pris en septembre au Centre communautaire. Trois pour les bactéries et un pour les particules dans l'eau. Tous sont à l'intérieur des normes.

Quatre tests d'eau potable ont été pris en août à la halte municipale. Trois pour les bactéries et un pour les particules dans l'eau. Tous sont à l'intérieur des normes.

2019-10-292

7.1.1 - Résolution d'appui à la candidature retenue d'un opérateur en eau potable par le Comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a intégré l'entente du partage des opérateurs en eau potable des municipalités de Lac-Drolet, Frontenac, Audet, Nantes, Saint-Ludger et Ste-Cécile-de-Whitton, #2015-04-79;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ d'un opérateur en eau potable et eaux usées en juillet 2019, la municipalité, à titre d'employeur de la ressource, a approuvé le recrutement d'un nouvel opérateur, #2019-07-191;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé pour rencontrer et évaluer les candidatures reçues recommande l'embauche de Guillaume-Charles Coutu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est d'avis que les municipalités qui emploient l'opérateur en eau potable et en eaux usées devraient se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative au service d'opérateur en eau potable et en eau usée, 2019-07-191;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Drolet a confirmé son intérêt d'être l'employeur de la ressource, #2019-07-191;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au service de l'eau potable et des eaux usées est en cours de rédaction par la Municipalité de Lac-Drolet;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'embauche de Guillaume-Charles Coutu à titre d'opérateur en eau potable et en eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

L'opérateur en eaux usées a déposé son rapport du mois d'août 2019. Il a ajouté des bactocharges. L'eau est très claire. Tout va très bien.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

8.1 - Mise en place de la collecte des plastiques agricoles en conteneur dans toute la MRC du Granit

La mise en place de la collecte des plastiques agricoles en conteneur dans toute la MRC du Granit devrait débuter en octobre prochain.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2019-10-293

9.1 - Résolution pour demander une soumission à Câble Axion Digitel inc pour raccorder la 1re Rue Est au réseau existant

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Câble-Axion Digitel inc. a câblé le village de Stornoway;

CONSIDÉRANT QU'au moment des travaux la 1re Rue Est n'était pas habitée;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une soumission à l'entreprise Câble-Axion Digitel inc. pour étendre son réseau de câblodistribution à la 1re Rue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-294

9.2 - Résolution pour demander une soumission à Hydro Québec pour prolonger le réseau électrique sur la 3e Rue Est

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Centre Sud a acheté un terrain sur la 3e Rue Est dans le Parc Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la 3e Rue n'est pas desservie en électricité par Hydro Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Centre Sud nous a présenté ses besoins énergétiques maximaux pour le fonctionnement de leur usine de pavage de 2 Mégawatts;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande de soumission à Hydro Québec du coût des travaux pour amener la capacité énergétique de 2 Mégawatts dans la 3e Rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par les concierges est faite.

2019-10-295

10.2 - Résolution d'embauche de Claude Blanchette à titre de proposé à la maintenance et à l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE Claude Blanchette nous a offert ses services à la suite du refus de l'emploi de concierge par Gyslain Dupont Dublin;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'embauche de Claude Blanchette à titre de préposé à la maintenance et à l'entretien des bâtiments;

QUE le conseil municipal de Stornoway permet de le rémunérer au même tarif horaire qu'à son départ en 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-296

10.3 - Résolution pour verser 100 \$ à chaque finissant du secondaire V de Stornoway lors du spectacle Chante-là ta chanson

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway veut souligner la réussite scolaire en remettant une bourse de 100 \$ à chaque étudiant qui aura terminé son secondaire V;

CONSIDÉRANT QUE deux jeunes se sont qualifiés pour obtenir une bourse de 100 \$ pour l'année scolaire se terminant en 2018, soit Tristan Pépin et Philippe Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Mario Lachance, remettra les bourses lors du spectacle Chante-là ta chanson, le samedi 12 octobre 2019;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Linda B. Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de deux bourses de 100 \$ pour souligner la réussite scolaire aux étudiants de Stornoway qui ont obtenu leur diplôme de secondaire V;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

11.1 - Dépôt du rapport du maire de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

Le maire, Mario Lachance dépose son rapport sur la situation financière de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018. Le rapport sera publié dans le journal municipal *Le Bavard*.

2019-10-297

11.2 - Résolution pour autoriser le remboursement d'un surplus déposé par erreur

CONSIDÉRANT QU'une propriétaire d'immeuble dans la municipalité a fait des dépôts par virement bancaire par erreur dans son compte à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'elle demande un remboursement du montant trop perçu dans son compte;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement du client 109 du solde trop perçu de son compte du montant de 759,74 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-10-298

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de A1 Gestion parasitaire inc. au montant de 123,83 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-299

12.1.1 - Résolution pour autoriser le virement du compte chèques au compte Avantage

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le virement de 75 000 \$ du compte chèques au compte Avantage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de septembre

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de septembre. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 30 septembre

Le rapport de la petite caisse au 30 septembre est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2019-10-300

12.5 - Résolution pour l'achat d'une autorécurveuse TT516

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de rabais d'événement Portes Ouvertes de 13 % sur le prix régulier d'autorécurveuse;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'une autorécurveuse compacte TT516 au prix de 1 835,65 \$ plus taxes de l'entreprise Produits Sany inc.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-301

12.6 - Résolution d'achat d'un déshumidificateur pour le sous-sol du centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des fuites d'eau dans les salles de bain des femmes au sous-sol;

CONSIDÉRANT QU'un excès d'humidité a été remarqué par le concierge dans ce secteur;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un déshumidificateur pour mettre au sous-sol dans la région des salles de bain pour contrôler l'excès d'humidité;

QUE le montant soit pris à même les sommes dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-302

12.7 - Résolution d'appui à la Municipalité de Lambton dans sa demande au Fonds de développement du territoire de la MRC du Granit

ATTENDU QUE la demande d'appui de la Municipalité de Lambton dans le cadre de sa demande d'aide financière au fonds de développement du territoire de la MRC du Granit via la Politique de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE la demande d'appui concerne la rénovation de la salle communautaire de Lambton permettant d'organiser des événements d'envergure pour la région;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton demande l'appui aux municipalités du secteur Nord du Granit;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie la Municipalité de Lambton dans sa démarche de demande d'aide financière auprès du fonds de développement de la MRC du Granit via la Politique de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-303

12.8 - Résolution pour acheter la papeterie 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway utilise des formulaires de comptes de taxes préimprimés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway utilise des enveloppes à deux fenêtres compatibles avec le logiciel Sygem;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech demande un acompte de 50% avant le 8 novembre 2019 pour obtenir nos comptes de taxes au bon moment et offre 10 % de compte de taxes de plus, le solde soit versé à la réception de la marchandise en 2020;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de cinq cents comptes de taxes au coût de 245 \$ plus taxes et de mille enveloppes à deux fenêtres de l'entreprise Infotech au coût de 145 \$ plus taxes, pour un total de 448,40 \$;

QUE le montant de l'acompte de 50%, 224,20 \$, soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*;

QUE le deuxième versement de 224,20 \$, soit pris à même les sommes budgétées en 2020 dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-304

12.9 - Résolution pour réserver l'espace publicitaire dans l'Écho de Frontenac pour les vœux des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Écho de Frontenac a un cahier spécial pour transmettre ses vœux du temps des Fêtes, publié le 6 décembre pour les villages au coût de 180 \$ plus taxes pour un espace de 4 x 12 pouces;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Linda B. Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la réservation d'un espace publicitaire de 4 x 12 pouces pour transmettre ses vœux du temps des Fêtes au coût de 180 \$ plus taxes pour un total de 206,96 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Publicité - information n°02-110-00-340*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-305

12.10 - Résolution pour mettre une lumière d'urgence dans la salle des métiers

CONSIDÉRANT QUE la salle des métiers au sous-sol n'a pas de lumière d'urgence;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'une lumière d'urgence pour la salle des métiers du sous-sol;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-306

12.11 - Résolution pour faire décaper le plancher de la salle Henri-Rousseau

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sani-Brille a récuré et ciré le plancher de la salle Henri-Rousseau en novembre 2016;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'entreprise Sani-Brille à récurer et cirer le plancher de la salle Henri-Rousseau;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

2019-10-307

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de vérifier ses infrastructures afin de les garder en bon état;

CONSIDÉRANT QUE du gazon remonte sur les trottoirs à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse devra passer dans les chemins gravelés avant l'hiver;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise Les Entreprises Classiques à découenner les trottoirs;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le passage de la niveleuse dans le chemin North Hill et dans le Ballock pour casser les trous avant l'hiver;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Balayage rues n°02-320-02-521*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location niveleuse n°02-320-00-515*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-308

13.2 - Résolution pour travaux de rechargement dans le North Hill et le rang 4

CONSIDÉRANT QUE le chemin North Hill et le Rang 4 ont été très endommagés le printemps dernier;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le rechargement de 8 pouces au centre, de 0-3/4 pouce de gravier, sur une longueur de 300 mètres à partir du 370 chemin North Hill vers la Route 108 Ouest;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le rechargement de 6 pouces au centre, de 0-3/4 pouce de gravier, sur une longueur de 300 mètres à la suite des travaux faits l'an passé;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'utilisation des redevances reçues des droits sur les carrières et sablières du Fonds-Réfection et entretien chemins;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rechargement de gravier n°02-320-04-621*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-309

13.3 - Soumission pour déneiger le trottoir et la demi-lune pour l'hiver 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du trottoir et de l'entrée en forme de demi-lune nécessite de l'équipement différent;

CONSIDÉRANT QUE Joël Breton a présenté une soumission pour déneiger le trottoir de la Route 108 Ouest à partir de l'intersection jusqu'à l'école de la Rose-des-Vents et l'entrée du centre communautaire en forme de demi-lune;

CONSIDÉRANT QUE son équipement est un tracteur avec souffleur et gratte;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission de Joël Breton au prix horaire de 80 \$ pour déneiger le trottoir de la Route 108 Ouest à partir de l'intersection jusqu'à l'école de la Rose-des-Vents et l'entrée du centre communautaire en forme de demi-lune;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Enlèvement neige (cour) n°02-330-02-443*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-310

13.4 - Résolution pour acheter des blocs de ciment de l'entreprise Pavage Centre Sud

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déneigera ses cours cet hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit planifier une réserve de petites pierres en quantité suffisante pour sabler ses cours pendant l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'afin de faire une réserve près du centre communautaire, un muret de blocs de ciment devra être aménagé entre la remise et le lot 3 190 386 pour agrandir la surface;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de 70 blocs de ciment empilables au coût de 30 \$ le bloc et 4 demi-blocs au coût de 20 \$ de l'entreprise Pavage Centre Sud;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-311

13.4.1 - Résolution pour payer le transport des blocs de ciment

CONSIDÉRANT QU'un transporteur sera requis pour amener les blocs de ciment près de la remise;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise Transport Lorenzo Breton à amener les blocs de ciment près de la remise;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-312

13.5 - Résolution pour acheter des pneus d'hiver pour la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE les pneus de la rétrocaveuse ne sont pas faits pour l'hiver, ils n'ont pas d'adhérence par temps froid;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de 4 pneus, 2 pneus de 19,5 L 24 Armour T1200 12 ply au coût de 725 \$ chacun plus taxes et 2 pneus de 12,5/80-18 Armour T1200 12 ply au coût de 400 \$ chacun plus taxes, pour un total avec taxes de 2 586,94 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la pose des pneus;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Projet Rétrocaveuse n°03-310-01-004*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2014-2018

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois septembre est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2019-10-313

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement des frais de déplacement des formations, conférences et colloques

CONSIDÉRANT QUE le vendredi 11 octobre une journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles gratuites pour les membres de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) est offerte à l'Hôtel Delta à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation gratuite est offerte par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) en communication d'urgence au Centre Julien-Ducharme à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le mardi 29 octobre au Club de golf Lac-Mégantic, Défi 2025 invite pour son 5e Colloque, après-midi et soirée, au coût de 40 \$ par personne;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton invite à une conférence Planifier sa relève en contexte de pénurie de main d'oeuvre, le jeudi 31 octobre 2019 au Centre sportif Mégantic, salle Bestar, de 11 h 30 à 13 h 30;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'inscription du maire au 5e Colloque de Défi 2025 le lundi 29 octobre au Club de golf Lac-Mégantic au coût de 40 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des frais de déplacement pour les participants aux formations, colloques, conférences;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-110-00-454*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de déplacement élus, hébergement, repas n°02-110-00-310*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-314

16.2 - Résolution pour autoriser le maire à faire une offre d'achat sur le terrain 3 190 353

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 190 353 au coin des Routes 108 et 161 est à vendre depuis un certain temps;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le maire, Mario Lachance à présenter une offre de 36 000 \$ à la propriétaire du terrain 3 190 353.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-315

16.3 - Résolution pour changer le poteau pourri de lumières de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la réparation du poteau supportant des luminaires près de la patinoire, #2019-09-268 est à changer, car la partie enlevée est creuse dans toute sa longueur;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway demande à aviser l'entreprise Philippe Mercier inc. du problème et de changer le poteau;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-316

16.4 - Résolution pour autoriser les réparations du système de son de la salle Henri-Rousseau

CONSIDÉRANT QUE le micro du système de son ne fonctionne pas de la salle Henri-Rousseau et la console non plus;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le propriétaire de Ritch Music à venir réparer sur place le système de son et le micro de la salle Henri-Rousseau;

QUE le montant de la main-d'oeuvre et du déplacement pour la réparation du système de son et du micro soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien-réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-317

16.5 - Résolution pour autoriser Enseignes Bouffard inc. à faire quatre enseignes pour les entrées de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE les enseignes aux quatre entrées de Stornoway sont défraîchies et ont été installées en 2008;

CONSIDÉRANT QU'Enseignes Bouffard inc. est venu nous présenter des modèles et des prix budgétaires pour quatre enseignes;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'entreprise Enseignes Bouffard inc. à préparer quatre enseignes selon les critères définis;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien-Réparation bâtiment n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Le débroussaillage a été fait par Adam Vachon. Trois tracteurs ont été utilisés. Ils ont fait les fossés et plus haut. Tous les chemins ont été vérifiés.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Une prochaine réunion aura lieu jeudi le 17 octobre au soir.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

Un projet d'interconnexion entre les MRC est étudié. Des GPS seront installés dans les véhicules. Leur localisation sera toujours connue. Une subvention moins coûteuse sera disponible pour transférer les véhicules au propane. Suite à de gros problèmes avec le système téléphonique, il le change. Des statistiques des transports sont lues.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard

Une réunion des parents a eu lieu. Il n'y a pas eu de réunion du Conseil d'établissement.

17.5 - Loisirs - Valérie Bolduc

La soirée du bingo a été un vendredi. 86 personnes y ont assisté. Un profit de 700 \$ a été réalisé. Mercredi prochain, Patricia Carrier de la MRC du Granit présentera le bilan du SAE de l'été. Le comité prépare les détails pour l'entretien de la patinoire.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

C'est la fin de la pétanque et le début des dîners amicaux.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Comité de développement - Valérie Bolduc

Le système de chauffage a été changé pour une thermopompe. Les locations de juillet étaient complètes. En août il y a eu 1 client tous les jours. Le Sentier des Écossais a eu des activités, le 14 septembre à Gould, le 2 novembre à Stornoway. Songe d'été en musique à remis 569 \$ à la Fabrique St-Alphonse de Stornoway.

17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Le fouet a été passé. La cabane qui recouvrait la fosse septique a été enlevée afin de permettre de la vidanger.

17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Une rencontre est à venir. La date n'est pas déterminée.

17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B.Bouffard

Des publicités ont été remarquées à Salut Bonjour.

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Le spectacle Chante-là ta chanson aura lieu le samedi 12 octobre.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé du dernier conseil des maires. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-10-318

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Boulanger et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 42.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

